

## **PROTOCOLE DE PARTENARIAT**

Entre les soussignés :

**LE FONDS NATIONAL POUR L'INSERTION DES JEUNES (FONIJ)**, représenté par son Directeur Général, Monsieur **Ousmane TOURE**,

**L'AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES (APIP)**, représentée par son Directeur Général Monsieur **Gabriel CURTIS**

Et

**AFRILAND FIRST BANK**, représentée par son Administrateur Directeur Général Monsieur **Guy Laurent FONDJO**.

**Considérant que, le Fonds National pour l'Insertion des Jeunes** est un établissement public qui a pour mission d'accompagner, la mise en œuvre des stratégies nationales de promotion et d'insertion socioprofessionnelle et économique des jeunes ;

**Considérant que, l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) Guinée** est un établissement public qui a pour mission de faciliter la création d'entreprises, promouvoir les opportunités d'investissement et améliorer le climat des affaires ;

**Considérant que, Afriland First Bank** est une banque universelle qui allie à la fois les volets de banque commerciale, banque de développement et banque d'affaires, guidée par la recherche des solutions originales adaptées aux réalités Guinéennes avec pour objectif majeur l'émergence d'une nouvelle classe de jeunes entrepreneurs guinéens, l'insertion des ruraux dans le circuit économique à travers les micro banques de développement MC2/MUFFA, la création des passerelles entre le secteur formel et informel et l'accompagnement des PME/PMI grâce aux services financiers adaptés.

**Les parties ont conclu le présent protocole dans un esprit de confiance mutuelle.**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent protocole a pour objet de déterminer les conditions et les modalités selon lesquelles les parties collaboreront en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes de Guinée. (Projet démarrage).

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

- **Pour le Fonds National pour l'Insertion des Jeunes**

S'engage à tout mettre en œuvre pour assurer le :

- Le Suivi,
- L'évaluation,
- La formation des jeunes entrepreneurs

- Pour l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)

S'engage à :

- Faciliter la Création d'entreprise aux jeunes ;
- Evaluer et valider les projets des Jeunes entrepreneurs

- Pour Afriland First Bank

S'engage à accompagner financièrement les projets des Jeunes sélectionnés dans le respect des décisions de crédit du 2 septembre 2015 et du planning de décaissement conjointement mis en place avec le Fonds National pour l'insertion des Jeunes et les jeunes entrepreneurs.

**ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent protocole rentre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Conakry, le 12 Aout 2016 en trois (03) exemplaires originaux

Ont signé :

POUR LE FONDS NATIONAL POUR L'INSERTION DES JEUNES (FONIJ)

Le Directeur Général

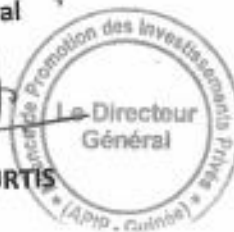
Monsieur Ousmane TOURE



POUR L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES (APIP)

Le Directeur Général

Monsieur Gabriel CURTIS



POUR AFRILAND FIRST BANK

Administrateur Directeur Général

Monsieur Guy Laurent FONDJO

